

D 2022-073



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-deux le 6 décembre à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 2 décembre 2022.

**Présents** : Odile CHALAMEL, Pierre-Damien GALENE, Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET travaillant à la SEM ne participe pas au vote, Céline ROCH EUVRARD, Serge TICHKIEWITCH.

**Absent excusé** : Mathieu SCIASCIA donne pouvoir Odile CHALAMEL

**Absent** : /

**Secrétaire de séance** : Pascal GINOLLIN

**Assistent à la réunion** : Christophe MAREC

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 8
Nombre de suffrage exprimés : 8
Votes pour : 6
Votes contre : 2
Blancs : 0
Abstentions : 0
Ne participe pas au vote : 1

**OBJET : 15 – Tarifs location Chateau 2, 3, 4 et 5 aux opérateurs touristiques de la commune :+**

Modification de la délibération n° 2022-033 en date du 6 décembre 2022.

Le Maire propose :

- de modifier les tarifs pour les appartements au Chateau n° 2, 3, 4 et 5 à la location pour loger les travailleurs saisonniers des opérateurs touristiques de la commune.
- d'appliquer le tarif de 225.00 € (au lieu de 250.00 €) + 50.00 € de provision de charges par chambres à partir de la saison d'hiver 2022/2023.

Le conseil municipal :

- décide d'appliquer le tarif de 225.00 € + 50.00 € de provision de charges par chambres à partir de la saison d'hiver 2022/2023.

Fait et délibéré, les jours, mois, an ci-dessus

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH.

